BOIRON

Société Anonyme

2 avenue de l'Ouest Lyonnais 69510 MESSIMY

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

MAZARS

Le Premium

131 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

SAS au capital de 5 986 008 € 351 497 649 RCS Lyon

DELOITTE & ASSOCIES

Immeuble Higashi 106 cours Charlemagne 69002 LYON

SAS au capital de 2 188 160 € 572 028 041 RCS Nanterre

BOIRON

Société Anonyme

2 avenue de l'Ouest Lyonnais 69510 MESSIMY

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société BOIRON,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BOIRON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ciavant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite et à l'accord de préparation à la retraite

(Paragraphes 1.7, 15.5, 19.2, 19.3 et 19.4 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Les salariés de Boiron SA bénéficient en France d'avantages postérieurs à l'emploi qui incluent les indemnités de départ en retraite conventionnelles et celles relatives à un accord interne de préparation à la retraite.

Ces engagements sont calculés chaque année par un actuaire indépendant. Ils ne sont pas comptabilisés, à l'exception d'un montant de 340 K€ issu de la fusion de DOLISOS en 2005 qui a été figé conformément à la réglementation comptable et repris en résultat lors du départ des salariés. Le montant de l'engagement total, net de cette provision comptabilisée au titre de DOLISOS, fait l'objet d'une mention en engagements hors bilan dans l'annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 pour un montant total de 77 984K€. Les modalités de cette évaluation sont décrites dans les paragraphes 19.3 et 19.4 de l'annexe aux comptes annuels et le détail des hypothèses actuarielles retenues en paragraphe 19.2.

Nous avons considéré l'évaluation des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi comme un point clé de l'audit, pour les raisons suivantes :

- La détermination des hypothèses actuarielles repose notamment sur le jugement de la Direction du Groupe. Il s'agit principalement du taux d'actualisation, des prévisions d'évolutions de salaires, des taux de rotation du personnel et de la table de mortalité appliquée.
- Le montant des engagements est sensible aux hypothèses et méthodes utilisées pour le calcul. Une variation de ces hypothèses par rapport aux observations pourrait conduire à un impact significatif sur les engagements hors bilan dans les comptes sociaux de BOIRON.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes sociaux, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance de l'accord de préparation à la retraite ;
- Examiner la conformité de la méthodologie de calcul des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi appliquée par le Groupe à la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 et aux techniques actuarielles reconnues;
- Rapprocher, par sondages, les données individuelles, liées aux salariés et utilisées pour le calcul des engagements, avec les données issues du logiciel de paie et les derniers bulletins de salaires;

- Réaliser un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie de calcul pour les engagements de Boiron SA. Cet examen critique, réalisé par nos experts, s'est notamment traduit par :
 - La revue critique des hypothèses démographiques et financières utilisées pour le calcul des engagements (taux d'actualisation, évolutions de salaire, taux de rotation du personnel, table de mortalité...) au regard de la réglementation ou la confrontation de ces hypothèses aux observations menées (benchmarks, éléments statistiques...).
 - La contre-valorisation des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite et à l'accord interne de préparation à la retraite.
- Comparer les montants d'actifs pris en compte au titre des fonds externalisés en déduction du montant des engagements, avec les montants confirmés par la compagnie d'assurance;
- Contrôler les montants des engagements au 31 décembre 2020 indiqués dans l'annexe, et en particulier la correcte prise en compte des impacts de la réorganisation annoncée en France en mars 2020 sur le montant des engagements et des actifs des fonds externalisés,
- et vérifier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BOIRON par l'assemblée générale du 18 mai 2017 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 19 mai 2011 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Mazars était dans la 10^{ième} année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 4^{ième} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Villeurbanne et Lyon, le 8 avril 2021

Les commissaires aux comptes

MAZARS

Nicolas DUSSON

Séverine HERVET

DELOITTE & ASSOCIES

Vanessa GIRARDET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

COMPTES SOCIAUX

États financiers

Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL (en K€)	Paragraphes	31/12/2020	31/12/2019
Montant net du chiffre d'affaires	2	404 422	423 694
Production stockée ou déstockée		2 634	294
Production immobilisée		4 072	3 418
Subventions d'exploitation		164	136
Reprises sur provisions et transferts de charges	11-15	8 670	6 693
Autres produits	2	10 035	7 828
Total des produits d'exploitation		429 998	442 063
Achats de marchandises, matières premières et autres approvisionnements		32 391	34 011
Variation de stocks marchandises et autres approvisionnements		(2 711)	(1 001)
Autres achats et charges externes		109 410	117 421
Impôts, taxes et versements assimilés		20 755	22 222
Salaires et traitements	3-4	94 159	97 995
Charges sociales		46 145	48 629
Dotation aux amortissements sur immobilisations	8-9	27 887	29 072
Dotation aux provisions sur actif circulant et risques et charges	11-15	5 963	6 872
Autres charges	2	12 305	6 458
Total des charges d'exploitation		346 303	361 679
Résultat d'exploitation		83 695	80 384
Produits des participations		1 416	1529
Produits des valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé, autres intérêts		402	946
Reprises sur provisions	15	4 277	2 527
Différences positives de change		3 762	3 176
Produits nets sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement			
Total des produits financiers		9 858	8 179
Dotations financières aux amortissements et aux provisions		7 514	10 825
Intérêts et charges assimilées		72	206
Différences négatives de change		3 947	4 077
Charges nettes sur cessions de VMP		0	
Total des charges financières		11 532	15 108
Résultat financier	5	(1 675)	(6 929)
Résultat courant avant impôt		82 021	73 455
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		13	4
Produits exceptionnels sur opérations en capital		6 231	939
Reprises sur provisions exceptionnelles et transferts de charges	9-15	14 114	6 684
Total des produits exceptionnels		20 357	7 627
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 881	253
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		4 021	4 657
Dotations aux provisions exceptionnelles	8-9-15	64 737	9 148
Total des charges exceptionnelles		72 640	14 058
Résultat exceptionnel	6	(52 283)	(6 431)
Intéressement		5 768	4 841
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		88	3 396
Impôts sur les bénéfices	7	14 736	20 845
Bénéfice de l'exercice		9 146	37 941

Bilan

ACTIF (en K€)	Paragraphes	Brut	Amortissements et provisions	31/12/2020 net	31/12/2019 net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8	184 424	93 654	90 770	87 534
Brevets, licences, marques		3 452	3 392	60	60
Logiciels informatiques		98 997	79 474	19 523	20 023
Droits au bail et fonds commerciaux		72 615	10 788	61 826	61 827
Immobilisations incorporelles en cours		9 360		9 360	5 624
Avances et acomptes sur immobilisations					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9	420 307	262 083	158 224	172 827
Terrains et agencements		46 693	19 243	27 450	28 148
Constructions et agencements		200 209	128 150	72 059	77 793
Installations techniques, matériels et outillages		147 391	95 792	51 599	54 504
Autres immobilisations corporelles		21 099	18 898	2 200	2 835
Immobilisations en cours		4 808		4 808	9 456
Avances et acomptes sur immobilisations		107		107	91
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	10	119 758	42 049	77 709	76 657
Titres de participation		117 165	41 850	75 315	73 669
Créances rattachées à des participations		0	0	0	692
Autres immobilisations financières		2 592	199	2 393	2 296
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		724 489	397 786	326 703	337 018
STOCKS	11	56 323	2 523	53 800	48 701
CRÉANCES D'EXPLOITATION	12	80 874	874	79 999	75 415
Clients et comptes rattachés		59 277	603	58 674	56 620
Autres créances		21 597	271	21 326	18 795
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS	13	244 212	0	244 212	209 773
COMPTES DE RÉGULARISATION	12	2 581	0	2 581	2 916
TOTAL ACTIF CIRCULANT		383 989	3 397	380 592	336 805
Écarts de conversion actif		191	0	191	86
TOTAL ACTIF		1 108 669	401 183	707 486	673 909

PASSIF (en K€)	Paragraphes	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		487 120	467 559
Capital social		17 545	17 545
Primes liées au capital social		79 876	79 876
Réserve légale		2 201	2 201
Réserves diverses		366 579	332 579
Report à nouveau		20 919	35 358
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		9 146	37 941
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées		39 438	38 024
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	14	535 704	543 524
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15	67 471	20 882
DETTES FINANCIÈRES		21 888	19 125
Emprunt obligataire			_
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		18 592	14 565
Emprunts et dettes financières divers		3 296	4 560
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS		32 667	34 089
DETTES FISCALES ET SOCIALES		43 867	48 067
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS		3 605	4 596
AUTRES DETTES		1 818	3 313
COMPTES DE RÉGULARISATION		462	199
TOTAL DETTES ET RÉGULARISATIONS	16	104 307	109 389
Écarts de conversion passif		4	113
TOTAL PASSIF		707 486	673 909

ANNEXE

Annexe aux comptes sociaux

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

BOIRON, société mère du groupe, est une société anonyme de droit français. Son activité principale est la fabrication et la commercialisation de médicaments homéopathiques.

Son siège social est situé 2, avenue de l'Ouest Lyonnais, 69510 Messimy, France.

Au 31 décembre 2020, BOIRON société mère établie les comptes consolidés de l'ensemble du groupe.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les comptes sociaux ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 10 mars 2021.

Principaux évènements de l'exercice 2020

• 1er janvier 2020 : passage du taux de remboursement des médicaments homéopathiques de 30 % à 15 % en France

Leur déremboursement est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021. De nombreuses complémentaires santé proposent une prise en charge totale ou partielle des médicaments homéopathiques.

A compter du 18 janvier 2021, BOIRON a pris la parole avec une communication grand public pour affirmer les spécificités de l'homéopathie et sa place dans le quotidien des français. Cette campagne sera déclinée à l'international.

• 11 mars 2020 : annonce d'un projet majeur de réorganisation en France

Depuis deux ans, les attaques virulentes, injustifiées et réitérées contre l'homéopathie en France, pèsent lourdement sur notre entreprise qui voit son activité et ses résultats économiques reculer fortement.

Alors que notre production est 100 % française et que nous y réalisons 56 % de notre chiffre d'affaires, la décision brutale du ministère des Solidarités et de la Santé de dérembourser les médicaments homéopathiques au 1er janvier 2021, constitue une véritable rupture qui a conduit notre entreprise à annoncer le projet de réorganisation suivant :

- l'arrêt du site de production de Montrichard près de Tours,
- la fermeture de douze établissements de préparationdistribution sur les vingt-sept que nous avons en France : Avignon, Belfort, Brest, Grenoble, Limoges, Niort, Paris-Bois d'Arcy, Paris-Ivry, Pau, Rouen, Strasbourg et Toulon,
- le redimensionnement des équipes de production et de préparation-distribution sur les sites conservés,
- · la réorganisation des équipes commerciales.

Initialement cette réorganisation portait sur la suppression de 646 postes et la création de 134 postes.

Suite aux négociations avec les représentants du personnel, la réorganisation en France entraîne la suppression de 566 postes et la création de 122 postes.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, le coût de ce projet est estimé à 63 780 K€, dont 58 714 K€ ont fait l'objet de provisions sur l'exercice 2020 (la provision au 31 décembre 2020, compte tenu des coûts supportés dans l'exercice, s'élève à

56 747 K€ cf. paragraphe 15.1), la différence avec le coût global sera constatée en 2021, en application des normes comptables en vigueur. Cette provision a été constatée en charges exceptionnelles.

Les salariés concernés par le dispositif de mesure d'âge percevront une indemnité de départ à la retraite. La reconnaissance de ces indemnités pour un montant de 3 768 K€ étant certaine à la clôture et faisant partie intégrante des conditions du PSE, BOIRON société mère reconnait un produit à recevoir en provenance du fonds d'assurance couvrant les indemnités de fin de carrière.

Le plan de réorganisation n'a pas eu d'impact significatif sur la capacité d'autofinancement en 2020, car l'essentiel des coûts du projet indiqués ci-dessus sera décaissé en 2021.

Les premières fermetures d'établissements sont intervenues à partir du mois de janvier 2021 et se termineront fin 2021.

• 16 mars 2020 : début du confinement en France.

Les impacts de la crise sanitaire sur la rentabilité de l'exercice 2020 ne sont pas significatifs, la continuité de notre activité ayant été assurée et la structure financière du groupe restant largement équilibrée. Ainsi, le recours au chômage partiel a été non significatif et le groupe n'a pas demandé le report ou l'étalement de certaines dettes, et n'a pas eu de modification significative des conditions de règlement des clients.

\cdot 19 mars 2020 : création d'une filiale à Hong-Kong, détenue à 100 % par le groupe

Elle assurera le développement de notre activité sur l'Asie avec l'aide d'un réseau de distributeurs.

· 21 décembre 2020 : décision du Conseil d'État

Le Conseil d'Etat a décidé de ne pas donner suite à nos requêtes contestant les décrets portant sur la fin de la prise en charge financière par l'assurance maladie des médicaments homéopathiques.

· 28 décembre 2020 : vente d'établissement

La vente de l'établissement de Francheville (Rhône) a généré une plus-value de 1 588 K€, constatée en produits exceptionnels.

1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 Principes comptables généraux

Dans l'objectif de présenter une image fidèle, les comptes annuels de l'exercice ont été établis :

- en respectant les principes généraux de prudence, de régularité et de sincérité,
- · conformément aux hypothèses de base suivantes :
 - de continuité de l'exploitation,
 - de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
 - d'indépendance des exercices,
- et conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du règlement ANC 2020-09 du 4 décembre 2020 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est la méthode des coûts historiques, sous réserve de la réévaluation de 1976 postérieurement à cette date, aucune réévaluation n'a été constatée dans les comptes.

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Ce dernier correspond à la valeur nominale historique des actifs incorporels, excepté pour ceux issus de la fusion avec DOLISOS, qui ont été apportés à leur valeur réelle.

L'activation des coûts d'emprunts ne concerne aucune des immobilisations incorporelles.

- Frais de recherche et de développement : les dépenses de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été supportées. La société immobilise les frais de développement lorsque les critères d'activation sont respectés. En pratique, les frais de développement activés correspondent aux frais liés à des logiciels informatiques (cf. infra).
- Brevets, licences et marques: les dépenses liées aux brevets et licences déposés par la société ne sont pas immobilisées. Seuls les brevets acquis sont classés dans cette rubrique. Ces derniers sont amortis sur vingt ans. Les concessions de brevets, ne remplissant pas les critères de pleine propriété, ne sont pas immobilisées. Les marques qui figurent à l'actif sont des marques acquises ou valorisées à l'occasion d'opérations d'apports ou de fusions. Elles ne font pas l'objet d'un amortissement, leur durée de vie n'étant pas programmée dans le temps. Un test de dépréciation est mis en œuvre à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié (notamment baisse significative des ventes de produits distribués sous la marque). Le test est réalisé sur la base d'une approche multicritères (rentabilité, chiffre d'affaires).
- Logiciels informatiques: les dépenses de logiciels à usage interne sont immobilisées lorsqu'elles concernent des projets informatiques importants, dès lors qu'ils présentent une forte probabilité de réussite technique et d'obtention d'avantages économiques futurs. Seules les dépenses de développement internes et externes (qui concernent les frais d'analyse organique, les frais de programmation, de tests et jeux d'essais, et les frais de documentation destinée à l'utilisateur) sont activées.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de un à cinq ans à compter de la date d'acquisition, lorsqu'ils sont acquis ou de leur date de mise en service, lorsqu'ils sont développés en interne. Les progiciels de gestion intégrés de type ERP, compte tenu de leur importance opérationnelle et de leur durée probable d'utilisation, sont amortis sur une durée de huit ans. La mise en service des projets importants est effectuée par lots, lorsque l'utilisation de chaque lot est indépendante.

- Fonds commerciaux : les fonds commerciaux figurant à l'actif ne sont pas amortis, car la société n'a pas identifié de durée limitée prévisible à leur exploitation (durée d'utilisation non limitée).
- Malis techniques: Par ailleurs, la société avait opté en 2016 pour ne pas retraiter l'affectation extracomptable des malis techniques existant au 1^{er} janvier 2016. Les malis étaient affectés précédemment au fonds commercial. L'analyse effectuée dans le cadre de l'application du règlement de l'ANC n° 2018-06 (cf. supra) en 2016 avait confirmé une durée d'utilisation non limitée pour les malis techniques comme pour les fonds commerciaux.

Les fonds commerciaux acquis et les malis techniques affectés aux fonds commerciaux, font donc l'objet de tests de dépréciation chaque année à la clôture de l'exercice, même en l'absence d'indice de perte de valeur, par rapport à la valeur d'usage (flux actualisés de trésorerie).

Les tests sont effectués en tenant compte de la manière dont les fonds commerciaux sont suivis en interne. Ainsi, les fonds commerciaux qui ne sont plus suivis distinctement, et sont devenus fongibles, sont testés au niveau auquel ils sont suivis par la Direction.

Pour information, la baisse du chiffre d'affaires en 2020 en métropole et l'évolution de la prise en charge des médicaments homéopathiques par l'assurance maladie n'a pas eu d'impact sur les tests de dépréciation, la valeur recouvrable des fonds de commerce restant très supérieure à leur valeur nette comptable.

1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, hors apports de DOLISOS, sont évaluées à leur coût d'achat majoré des frais accessoires selon les critères déterminés par la réglementation CRC 2004-06, 2002-07 et 2002-10 sur les actifs et leur dépréciation.

Les immobilisations issues de la fusion avec DOLISOS ont été apportées à leur valeur réelle. La valeur d'apport a ainsi été enregistrée comme la valeur brute des immobilisations correspondantes et un nouveau plan d'amortissement, conforme à la réglementation et à la pratique de BOIRON, a été déterminé.

L'activation des coûts d'emprunts ne concerne aucune des immobilisations corporelles.

La société a opté pour la constatation en charges des frais d'acquisition des immobilisations (droit de mutation...) et non l'intégration dans le prix de revient des immobilisations concernées.

Les éléments de l'actif immobilisé suivent l'approche par composants : ils sont répartis entre immobilisations décomposables (structure et composants identifiés distinctement en tant qu'immobilisations amortissables sur des durées d'utilisation propres) et non décomposables.

La société n'a pas de dépense de gros entretien ou de grande révision, n'évoluant pas dans un secteur d'activité concerné par ce type de dépenses. Lorsque leur durée d'utilisation attendue est supérieure à un an, les pièces de rechange et de sécurité significatives sont immobilisées.

Les plans d'amortissement sont déterminés selon la durée d'utilité des actifs correspondants pour l'entreprise, en fonction de la consommation des avantages économiques attendus et des conditions probables d'utilisation des biens.

Les différences entre les amortissements économiques et les amortissements fiscaux sont constatées en amortissements dérogatoires, les soldes à la clôture sont présentés dans une rubrique distincte des capitaux propres, et les variations sont constatées en résultat exceptionnel.

Les durées de vie retenues dans le calcul des amortissements sont les suivantes ; elles sont inchangées par rapport à l'exercice précédent :

Éléments d'actif	Amortissements		
	Économiques	Fiscaux	
Constructions gros œuvres	30 ans	20 ans	
Constructions autres composants	20 ans	20 ans	
Agencements des constructions	10 ans	10 ans	
Matériel industriel	12 ans	8 ans	
Matériel de bureau, informatique, roulant	3 à 5 ans	3 à 5 ans	
Mobilier de bureau	10 ans	10 ans	

1.4 Immobilisations financières

• <u>Titres de participation</u> : ils sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des frais d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle des titres devient inférieure à leur valeur d'inscription à l'actif. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale (disponible en cas de transaction comparable récente), de la situation nette de la société à la date de clôture et de la valeur d'usage, appréciée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, selon des modalités proches de celles retenues dans les comptes consolidés pour les tests de dépréciation des actifs non courants.

• Actions auto-détenues : les actions auto-détenues sont présentées au bilan en immobilisations financières.

La valeur actuelle des actions auto-détenues est égale au cours moyen du mois de décembre. À la clôture, une comparaison est effectuée entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur actuelle. Cette comparaison peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Seules les moins-values affectent le résultat de l'exercice ; elles sont comptabilisées sous forme d'une dépréciation.

1.5 Stocks

Conformément aux dispositions du règlement CRC 2004-06, la société n'a pas retenu l'option d'inclusion des frais financiers de la période de fabrication dans la valorisation des stocks.

Les stocks des matières premières, des marchandises et des approvisionnements sont évalués à leur coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et les frais accessoires.

Le coût des matières premières, des marchandises et des approvisionnements a été valorisé suivant la méthode du prix moyen pondéré.

1.6 Créances et dettes

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de change du jour de la transaction. Les écarts de change entre le cours de règlement et le cours de la date de transaction sont constatés en résultat d'exploitation ou en résultat financier, en fonction de la nature des créances et des dettes dans le respect du nouveau règlement de l'ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 applicable à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2017.

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères non dénouées à la clôture de l'exercice sont converties au cours du 31 décembre. Les écarts en découlant sont portés en écarts de conversion à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

1.7 Provisions pour risques et charges

En application des dispositions de la réglementation CRC 2000-06, une provision est comptabilisée lorsque BOIRON a une obligation à l'égard d'un tiers, obligation dont le montant peut être estimé de façon fiable et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions couvrent les provisions pour litiges sociaux et commerciaux, les provisions pour retours de marchandises, les provisions destinées à couvrir des actions en cours sur les risques fiscaux et autres procédures, les provisions pour pertes de change, les provisions pour réorganisations et les provisions pour gratification versée aux salariés à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Dans le cas de réorganisations, une obligation est constituée dès lors que la réorganisation a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé à échéance déterminée ou d'un début d'exécution.

La société ne comptabilise pas les engagements de retraite, à l'exception de la provision apportée dans le cadre de la fusion de DOLISOS en 2005 et des cotisations versées à un fonds et constatées en charges l'année de leur versement. Le montant de la provision apportée a été figé, conformément à la réglementation comptable et repris en résultat lors du départ des salariés.

L'engagement est calculé selon les dispositions de la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC, sans changement par rapport aux années antérieures.

Les stocks des produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué des consommations et des charges directes et indirectes de production, dont les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur réalisable d'un article en stock est inférieure à son coût. Dans le cas où la valeur de réalisation ne peut être déterminée, des indices de pertes de valeur sont pris en compte, comme la rotation ou l'obsolescence des produits.

Ces principes s'appliquent que les créances et les dettes soient couvertes ou non.

Le traitement des couvertures des créances et dettes libellées en monnaies étrangères est expliqué au paragraphe 1.8.

Une dépréciation est constatée lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture de l'exercice sont inférieurs à leur valeur comptable. L'analyse du risque client est réalisée au cas par cas, en tenant compte d'une probabilité de défaillance et d'une probabilité de pertes en cas de défaut. Les probabilités sont estimées en tenant compte de critères tels que la situation financière du client, l'ancienneté de la créance ou l'existence d'un litige.

Les provisions sont constituées en tenant compte des garanties reçues, le cas échéant.

La quote-part des engagements que la société s'est engagée à verser conventionnellement aux salariés compris dans le PSE et répondant à certains critères ont été constatés au sein de la provision pour restructuration, car cette mesure s'inscrit dans le cadre de la résiliation des contrats de travail des salariés telle que définie dans le PSE, et l'obligation est considérée comme certaine à la date de clôture. La fraction du fonds que la direction a décidé d'affecter au versement des indemnités lors du départ en retraite des salariés concernés a été constatée en produit à recevoir. La dotation de la provision et le produit à recevoir ont été constatés en résultat exceptionnel.

Le montant de l'engagement total net de la provision, comptabilisée au titre de DOLISOS, résiduelle et nette de la juste valeur des fonds versés auprès d'un organisme externe, est communiqué en engagements hors-bilan au paragraphe 15.5.

De même, les engagements contractés au titre de l'Accord de Préparation à la Retraite (APR) et assimilés à des avantages postérieurs à l'emploi, figurent au paragraphe 19 parmi les engagements hors-bilan.

En revanche, et conformément à la réglementation en vigueur concernant les avantages long terme, une provision est constatée pour tenir compte des gratifications à verser au titre des médailles du travail.

1.8 Instruments financiers

Conformément à la recommandation de l'ANC 2015-05 et aux principes définis dans le Plan Comptable Général (art. 372-1s), la société comptabilise les variations de valeur des contrats d'instruments financiers à terme à la clôture de l'exercice (essentiellement ventes à terme de devises dans le cadre de la politique de couverture de change des ventes en devises du groupe) comme suit, depuis le 1er janvier 2017 :

- le principe général est que les impacts des instruments financiers qui répondent aux critères de couverture définis par le règlement sont constatés de manière symétrique par rapport à l'élément couvert, dès lors que les critères de couverture définis par le règlement sont respectés,
- les variations de juste valeur liées aux opérations de couverture de flux de trésorerie ne sont pas constatées en résultat à la clôture,
- les variations de juste valeur des opérations de couverture de créances et dettes en devises sont présentées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, comme explicité dans le paragraphe 1.6, en pertes et produits de change, dans la mesure où ces instruments sont négociés sur un marché organisé dont la liquidité peut être considérée comme assurée. Les variations de juste valeur sont constatées de manière symétrique aux opérations couvertes.

- À la clôture de l'exercice, les gains latents sur les opérations couvertes viennent en diminution de la perte de change latente sur les éléments couverts. Seule la perte de change nette sur l'opération couverte est constatée. Les pertes latentes sur les instruments de couverture ne sont pas constatées, sauf si elles excèdent le gain latent sur les opérations de couverture,
- le groupe a opté pour ne pas constater spécifiquement les reports déports sur les opérations à terme.

Sur les exercices présentés, les instruments dérivés de change en cours correspondent uniquement à des couvertures de juste valeur et non de flux de trésorerie. Il n'existe pas d'instrument financier ne répondant pas aux critères de couverture.

La présentation de l'exposition au risque de change et de la stratégie en matière de couverture, ainsi que les positions des instruments de couverture en cours au 31 décembre 2020 sont mentionnées au paragraphe 19.5.

1.9 Crédits d'impôt et remboursement d'impôt

Le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en diminution de l'impôt sur les bénéfices. Il est imputé sur l'impôt dû au titre de

l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été exposées.

2 PRODUITS D'EXPLOITATION

2.1 Chiffre d'affaires

La répartition des ventes par activité est la suivante :

		2020		2019	Variation
	CA France	CA Export	Total	Total	%
Activité pharmaceutique	269 131	120 672	389 803	412 476	-5,50 %
Activité non pharmaceutique	3 660	10 958	14 618	11 218	30,31 %
MONTANT TOTAL	272 791	131 630	404 422	423 694	-4,55 %

Les produits sont comptabilisés dès lors que :

- il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à l'entreprise,
- · leur montant peut être estimé de façon fiable,
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente soit recouvré.

L'essentiel du chiffre d'affaires correspond à la vente de produits homéopathiques.

En pratique, le chiffre d'affaires est constaté à la date de livraison des produits.

Les remises accordées aux groupements et pharmaciens sont présentées en diminution du chiffre d'affaires.

Comme indiqué au paragraphe 1.7, une provision est constituée au titre des retours de marchandises, en provisions pour risques et charges.

2.2 Autres produits/autres charges

	2020	2019	Variation
Autres produits	10 035	7 828	
Redevances	138	97	41,6 %
Gains de change sur opérations commerciales (1)	2 318	615	276,7 %
Produits divers (2)	7 579	7 115	6,5 %
Autres charges	(12 305)	(6 458)	
Redevances	(6 734)	(5 525)	21,9 %
Pertes de change sur opérations commerciales (1)	(2 965)	(636)	366,3 %
Charges diverses (3)	(2 607)	(297)	777,0 %

⁽¹⁾ Résultats de change sur les opérations commerciales.

3 RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Ces rémunérations sont constituées des sommes effectivement versées par la société mère aux personnes qui sont à la clôture ou qui ont été dirigeants, administrateurs et/ou mandataires sociaux, au cours de l'exercice clos.

Le total des revenus bruts 2020 s'élève à 2 180 K \in (contre 1 814 K \in en 2019) et se décompose en :

- rémunérations fixes : 1 198 K€,
- rémunérations variables : 585 K€ (elles intègrent l'intéressement, la participation, la prime d'intéressement basée sur le résultat opérationnel du groupe et l'abondement au PEE et PERCO),
- honoraires et droits d'auteurs : 20 K€,
- rémunérations allouées aux membres du Conseil : 267 K€,
- avantages en nature : 88 K€.

Il n'y a ni avance, ni crédit alloué aux membres des organes d'administration et de direction, ni avantage visé par la loi TEPA, alloué aux membres de la Direction.

Pour information, les engagements hors-bilan liés aux organes d'administration et de direction sont constitués des avantages postérieurs à l'emploi pour 1 016 K€ et des avantages à long terme pour 146 K€.

4 EFFECTIF

4.1 Effectif moyen

Les groupes de niveaux sont définis selon la grille de classification de la Convention Nationale de l'Industrie Pharmaceutique. La catégorie cadres correspond essentiellement à la catégorie 3.

Aucune variation de périmètre n'est intervenue en 2020.

	31/12/2020	31/12/2019
Ensemble 1 (groupes 1 à 3)	902	978
Ensemble 2 (groupes 4 et 5)	950	976
Ensemble 3 (groupes 6 à 11)	460	460
Total effectif physique	2 312	2 414
Total effectif en équivalent temps plein	2 199	2 292

⁽²⁾ Les produits divers correspondent d'une part aux produits d'assurance IDR couverts par notre fonds BNP Cardif pour un montant de 2 749 K€ contre 3 527 K€ en 2019 et, d'autre part, à un ajustement des prix de transfert conformément aux dispositions contractuelles.

⁽³⁾ Les charges diverses correspondent principalement à des ajustements prix de transfert intra-groupe conformément aux dispositions contractuelles.

4.2 Effectif fin d'année

À titre d'information, l'effectif au 31 décembre 2020 est le suivant :

	31/12/2020	31/12/2019
Ensemble 1 (groupes 1 à 3)	876	936
Ensemble 2 (groupes 4 et 5)	948	974
Ensemble 3 (groupes 6 à 11)	463	460
Total effectif physique	2 287	2 370
Total effectif en équivalent temps plein	2 179	2 252

5 RÉSULTAT FINANCIER

	31/12/2020	31/12/2019
Produits de participation (1)	1 416	1 529
Revenus de prêts sur filiales	123	737
Gains de change (2)	3 762	3 176
Autres produits financiers (3)	279	210
Produits sur cession de VMP		
Reprises de provisions pour dépréciation des participations (4)	3 320	2 235
Reprises de provisions pour risques et charges (5)	957	292
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	9 858	8 179
Charges d'intérêts	(46)	(83)
Pertes de change ⁽²⁾	(3 947)	(4 077)
Autres charges financières	(26)	(123)
Charges sur cessions de VMP	0	(32)
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations (6)	(7 379)	(9 804)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(134)	(1 021)
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	(11 532)	(15 108)
RÉSULTAT FINANCIER	(1 675)	(6 929)

⁽¹⁾ Les produits de participation correspondent aux dividendes perçus des filiales. Le détail par filiale est donné dans le tableau des filiales et participations.

⁽²⁾ Le résultat net de change correspond à une perte de 185 K€. Il contient le résultat de la valorisation des comptes courants financiers, des comptes bancaires et des opérations de couverture attenantes.

⁽³⁾ En 2020, les autres produits financiers concernent principalement des intérêts sur dépôt à terme et comptes rémunérés pour 279 K€ (contre 179 K€ en 2019).

⁽⁴⁾ Reprise de provisions en 2020 BOIRON BELGIUM : 3 098 K€. Comptabilisation dans le cadre de la dissolution, en charge exceptionnelle, de la valeur brute des titres pour 3 650 K€ diminuée du produit de liquidation à hauteur de 456 K€. Reprise partielle de la provision de BOIRON SA Suisse pour 87 K€ et SPRL BOIRON Belgique pour 136 K€.

⁽⁵⁾ Correspond à la reprise de provision sur la dépréciation du compte courant de UNDA suite à un règlement.

⁽⁶⁾ Dont provisions en 2020 sur Boiron Espagne 765 K€, BOIRON Medicamentos Homeopaticos au Brésil pour 857 K€, BOIRON Pologne pour 76 K€, UNDA en Belgique pour 3 907 K€, BOIRON Hongrie pour 482 K€, BOIRON Inde pour 632 K€, BOIRON SS en Colombie pour 447 K€, BOIRON Asia pour 168 K€ et LES EDITIONS SIMILIA pour 46 K€.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL 6

	2020	2019
Autres charges exceptionnelles (1)	(3 942)	(253)
Autres produits exceptionnels (2)	3 780	4
Plus/moins-values nettes sur immobilisations	(1 497)	(3 718)
• Plus/moins-values sur immobilisations corporelles	1 445	(825)
Plus/moins-values sur immobilisations incorporelles		(4)
• Plus/moins-values sur immobilisations financières (3)	(3 194)	(2 334)
• Plus/moins-values sur actions auto-détenues	252	(555)
Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises	(50 623)	(2 465)
• Dotations aux amortissements et provisions réglementées nettes de reprises (4)	(1 414)	(2 343)
• Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles sur immobilisations nettes de reprises (5)	(1 091)	365
• Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles nettes de reprises (6)	(48 118)	(486)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(52 283)	(6 432)

⁽¹⁾ Dont redressement fiscal années 2015 et 2016 pour la fraction liée à la retenue à la source et CVAE 2 184 K€ et pénalités de retard pour 713 K€ (cf. paragraphe 7). En 2020, coût de réorganisation pour 985 K€.

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES 7

	Global	Courant	Exceptionnel
Résultat après intéressement, avant impôt et participation	23 970	76 253	(52 283)
Impôt sur les sociétés	14 736	27 257	(12 521)
Résultat après impôt et avant participation	9 234	48 996	(39 762)
Participation des salariés	88		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	9 146		

L'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice 2020 tient compte du Crédit d'Impôt Recherche de 1 077 K€ (1 332 K€ en 2019).

L'impôt sur les sociétés comprend également le règlement de 5 009 K€ correspondant au contrôle fiscal sur les périodes 2015 et 2016, pour la quote-part liée à l'impôt sur les sociétés. La quote-part du redressement liée à la retenue à la source, à la CVAE et aux pénalités de retard est présentée en résultat exceptionnel (cf. paragraphe 6).

La société a appliqué la disposition de la loi Macron permettant aux entreprises qui acquièrent, entre le 15 avril 2015 et le 14 avril 2017, certains biens d'équipement amortissables, selon le mode dégressif, de déduire de leur résultat imposable 40 % de la valeur d'origine de ces biens. La valeur de la déduction ainsi effectuée sur l'exercice 2020 est de 1 112 K€ (1 268 K€ en 2019).

Le résultat exceptionnel comprend essentiellement l'impact de la réorganisation pour un montant net de 56 884 K€ (déduite fiscalement à hauteur de 39 506 K€) et la reprise de la provision pour contrôle fiscal de 7 986 K€ (non imposée) (cf. paragraphe 6).

⁽²⁾ Dont produits à recevoir liés aux salariés concernés par le PSE en mesure d'âge : 3 768 K€ (cf. paragraphes 1.7 et 19).

⁽³⁾ Dissolution BOIRON BELGIUM avec une reprise des titres de participation de 3 650 K€ et un produit de cession de 456 K€. La reprise de provision a été constatée en résultat financier. (4) Dont 1 294 K€ de dotations aux amortissements dérogatoires nettes de reprises, suite aux amortissements des agencements des nouveaux bâtiments de Messimy et des Olmes et 120 K€ de

⁽⁵⁾ Dont provision exceptionnelle sur les agencements des constructions de 925 K€ des sites concernés par la réorganisation.

⁽⁶⁾ En 2020, dotation d'une provision de réorganisation de 57 732 K€ diminuée d'une reprise concernant les charges comptabilisées en 2020 pour 984 K€. Reprise de la provision pour le PSE précédent de 378 K€. Reprise de la provision pour impôt, relative au contrôle fiscal pour un montant de 7 986 K€ (cf. paragraphe 15).

8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2020
Brevets, licences, marques	3 452				3 452
Logiciels (1)	92 798	3 691	(20)	2 528	98 997
Fonds commerciaux (2)	72 615				72 615
Immobilisations en cours et acomptes (3)	5 624	6 268		(2 532)	9 360
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	174 489	9 960	(20)	(5)	184 424
Amortissements et provisions brevets, licences, marques	(3 392)	(241)	241		(3 392)
Amortissements et provisions logiciels	(72 775)	(6 720)	20		(79 474)
Amortissements et provisions droits au bail					
Amortissements et provisions fonds commerciaux	(10 788)				
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(86 955)	(6 961)	261	0	(93 654)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	87 534	2 999	241	(5)	90 770

(1) La mise en place du nouvel outil de gestion de l'activité logistique pour la plateforme des Olmes pour 386 K€. La digitalisation des dossiers des lignes de fabrication pour 910 K€. BOIRON Cloud externalisation et infogérance des datacenter : 1 220 K€. Déploiement du CRM Symphony : 990 K€. Mise en place d'un portail salariés des Ressources

(2) Les fonds commerciaux sont essentiellement constitués de :

- Fonds commercial SIBOURG (1 356 K€): consécutif à la fusion réalisée rétroactivement au 1^{er} juillet 1990 de BOIRON et des Laboratoires SIBOURG qui opéraient exclusivement sur Marseille et sa région. BOIRON ne disposait pas, en 1990, de laboratoire à Marseille: cette acquisition a permis un quasi-quadruplement du chiffre d'affaires des ventes de médicaments homéopathiques à nom commun, sur la zone de chalandise de l'établissement.
- Fonds commercial LHF (7 019 K€) : consécutif à l'acquisition, en 1988, de la société LHF qui a eu pour effet d'augmenter la part de marché de médicaments homéopathiques de BOIRON de 45 % à 57 % environ.
- Fonds commercial DOLISOS (49 414 K€): consécutif à la fusion-absorption de DOLISOS en 2005 qui a permis une progression de 30 % environ des ventes de médicaments homéopathiques à nom commun et d'environ 30 % des ventes de spécialités sur le marché historique de BOIRON.

Les activités de la société LHF et de DOLISOS sont totalement intégrées à celles de BOIRON dont elles sont désormais indissociables et indifférenciables.

- Fonds commercial DOLISOS SANTÉ ANIMALE (1 368 K€): consécutif à la Transmission Universelle de Patrimoine réalisée le 2 mai 2007. Il comprend le fonds commercial DOLISOS SANTÉ ANIMALE pour 534 K€ transmis lors de la Transmission Universelle de Patrimoine et le mali technique pour 834 K€ correspondant à la différence entre la valeur comptable de la participation détenue dans la filiale et la quote-part de la situation nette à la date de l'opération. Ce mali a été affecté en totalité extra-comptablement au poste fonds commercial.
- Fonds commercial Laboratoires FERRIER (1 893 K€): consécutif à la Transmission Universelle de Patrimoine réalisée le 2 août 2017. Il comprend le fonds commercial des Laboratoires FERRIER pour 88 K€ transmis lors de la Transmission Universelle de Patrimoine et le mali technique pour 1 805 K€ correspondant à la différence entre la valeur comptable de la participation détenue dans la filiale et la quote-part de la situation nette à la date de l'opération. Ce mali a été imputé en totalité dans un sous-compte du poste fonds commercial.
- (3) Les immobilisations en cours et acomptes concernent exclusivement des projets informatiques. Les projets seront amortis à compter de la mise en service de chaque lot indépendant. Les principaux projets en cours acquis sur l'exercice concernent :
- Les mises en place du portail RH pour les salariés pour 456 K€ et du nouvel Intranet pour 797 K€.
- La mise en place du projet SYMPHONY pour les ventes : 1 282 K€.
- Les projets industriels comprenant la sérialisation Russie, pilotage programme Hubsilog et digitalisation de la production : 1 831 K€. Gestion du référentiel groupe : 216 K€
- · Les immobilisations en cours au 31 décembre 2020 devraient être mises en service le 1^{er} semestre 2021 et pour la digitalisation fin 2021.

La diminution des immobilisations en cours est essentiellement due à la mise en service du CRM Symphony pour 527 K€ et à l'arrêt de l'applicatif Altitris (gestion des inventaires du parc informatique) pour 488 K€.

Les fonds commerciaux ont cessé d'être amortis en 2005 à la suite de la fusion avec DOLISOS. Ils n'ont fait l'objet d'aucune perte de valeur sur l'exercice.

La mise en œuvre des tests de dépréciation sur les fonds commerciaux, décrits au paragraphe 1.2, n'a pas conduit à constater de dépréciations sur les exercices présentés.

Les fonds commerciaux sont testés en effectuant les regroupements, conformément aux règles redéfinies au paragraphe 1.2 :

- · DOLISOS et l'activité BOIRON,
- SIBOURG, LHF, DOLISOS ANIMALE et Laboratoires FERRIER.

La déréglementation du marché de l'homéopathie en France n'a pas conduit à constater une dépréciation en 2020. En effet, la valeur recouvrable déterminée selon les modalités définies au paragraphe 1.2 reste très supérieure à la valeur comptable des fonds commerciaux et malis techniques.

Comme indiqué au paragraphe 1.2, les frais de développement (hors développements de logiciels) sont constatés en charges. Pour information, les frais de recherche et développement constatés en charges s'élèvent à 3 156 K€ en 2020, contre 2 938 K€ en 2019.

9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2020
Terrains et agencements (1)	45 581	1 037	(8)	83	46 693
Constructions et agencements (2)	196 351	1430	(497)	2 924	200 209
Matériel et outillage (3)	142 162	2 521	(1 142)	3 850	147 391
Autres immobilisations corporelles (4)	21 556	429	(902)	16	21 099
En-cours et acomptes (5)	9 547	2 801		(7 433)	4 916
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES	415 197	8 218	(2 549)	(559)	420 307
Amortissements et provisions :					
Terrains et agencements	(17 433)	(1 815)	5		(19 243)
Constructions et agencements (6)	(118 558)	(9 937)	346		(128 150)
Matériel et outillage	(87 658)	(9 287)	1153		(95 792)
Autres immobilisations corporelles	(18 721)	(1 067)	890		(18 898)
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(242 370)	(22 107)	2 394	0	(262 083)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	172 827	(13 889)	(155)	(559)	158 224

⁽¹⁾ L'augmentation est relative à la mesure compensatoire pour la biodiversité sur le site de Messimy pour 892 K€.

Le montant des factures non encore réglées au titre des investissements au 31 décembre 2020, avec une clause de réserve de propriété, s'élève à 348 K€ hors taxes.

Aucun actif ne faisait l'objet, au 31 décembre 2020, de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

Les évolutions réglementaires défavorables n'ont pas eu d'impact en matière de dépréciation, les valeurs recouvrables des actifs étant très supérieures à leurs valeurs nettes comptables.

⁽²⁾ Les acquisitions sont principalement relatives à la mise en service du nouvel établissement à Sainte Foy-lès-Lyon en février 2020 pour 1 075 K€.

La diminution concerne les sorties liées à la cession de l'établissement de Francheville Bel Air pour 84 K€.

⁽³⁾ Des investissements de matériels ont été réalisés principalement sur les sites de production de Messimy pour un montant de 2 549 K€ (ligne de production : mélangeur, sérialisation...) et sur la plateforme des Olmes avec 897 K€ d'acquisition de robots de stockage. La diminution concerne les sorties liées à un inventaire physique en 2020.

⁽⁴⁾ Les autres immobilisations concernent principalement le matériel informatique avec + 429 K€ d'acquisitions et - 902 K€ de sorties.

⁽⁵⁾ L'augmentation concerne essentiellement le site de Messimy : mise en place d'une ligne de conditionnement des liquides pâteux pour 1 202 K€, et différents projets industriels pour 1 140 K€. Les immobilisations en cours au 31 décembre 2020 devraient être mises en service courant 2021.

La diminution des immobilisations en cours est essentiellement liée à la mise en service de l'établissement de Sainte-Foy-lès-Lyon pour - 2 615 K€, et différents projets industriels sur Messimy

^{. (6)} Dont provisions pour dépréciation des agencements construction suite aux décisions de fermeture d'établissements constatées en résultat exceptionnel (paragraphe 6) pour 925 K€.

10 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ET AUTRES OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2020
Titres de participation (1)	111 525	9 290	(3 650)		117 165
Créances rattachées (2)	692	862	(1 554)		0
Autres immobilisations financières (3)	2 295	3 508	(3 212)		2 592
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES BRUTES	114 513	13 661	(8 416)	0	119 758
Provisions sur titres (4)	(37 856)	(7 514)	3 320		(42 049)
Provisions sur créances	0		0		0
PROVISIONS	(37 856)	(7 514)	3 320	0	(42 049)
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES	76 657	6 147	(5 096)	0	77 709

(1) Le détail des titres de participation (brut et net) est donné dans le « tableau des filiales et participations ».

Les mouvements en 2020 sont liés aux augmentations de capital par création de titres de UNDA Belgique pour 4 232 KE, de BOIRON Roumanie 3 098 KE, de BOIRON Brésil 1 460 KE et enfin BOIRON Asia 500 KE.

La diminution est liée à la liquidation de BOIRON BELGIUM.

(2) Le prêt accordé à BOIRON Brésil en 2019 a été remboursé sur l'année.

(3) Les mouvements sont essentiellement liés aux achats, ventes et annulations d'actions auto-détenues.

Le montant total des actions auto-détenues (contrat de liquidité) s'élève à la clôture à 1 224 K€ contre 1 215 K€ au 31 décembre 2019.

Des titres FPCI capital santé et Digital health ont été immobilisés pour un montant de 912 K€.

(4) Les titres ont été évalués à la clôture, conformément à la méthode décrite au paragraphe 1.4. Un complément de provision a été comptabilisé sur l'exercice à hauteur de : 765 K€ sur Boiron Espagne, 857 K€ BOIRON Medicamentos Homeopaticos au Brésil, 76 K€ BOIRON Pologne, 3 907 K€ UNDA en Belgique, 482 K€ BOIRON Hongrie, 632 K€ BOIRON Inde, 447 K€ BOIRON SAS en Colombie, 168 K€ BOIRON Asia et 46 K€ LES EDITIONS SIMILIA.

La reprise de provision concerne BOIRON BELGIUM.

. Une provision sur les titres immobilisés a été constatée pour un montant de 134 K€.

11 STOCKS ET EN-COURS

	31/12/2020	31/12/2019
Matières premières et autres approvisionnements	14 065	13 452
En-cours produits semi-ouvrés	11 627	12 133
Produits finis	27 826	24 687
Marchandises	2 804	706
STOCKS ET EN-COURS BRUTS	56 323	50 977
Provisions pour dépréciation	2 523	2 276
STOCKS ET EN-COURS NETS	53 800	48 701

La crise de la COVID-19 et le projet de restructuration en France initié en 2020 (cf. paragraphe 1) n'ont pas conduit à constater de dépréciation complémentaire sur les stocks.

Par ailleurs, la société n'a pas constaté d'impact significatif lié à la sous-activité au 31 décembre 2020.

12 ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS

La ventilation des créances et comptes de régularisation actifs bruts est la suivante :

	31/12/2020	Montant à moins d'un an	Montant à plus d'un an	31/12/2019
Créances rattachées à des participations (1)	0	0	0	692
Prêts	397	54	344	411
Autres immobilisations financières (2)	2 195	23	2 171	1885
Avances et acomptes fournisseurs	1543	1543	0	1 222
Clients douteux ou litigieux (3)	784	784	0	758
Créances clients	58 493	58 493	0	56 407
Personnel et comptes rattachés	59	59	0	45
Organismes sociaux	0			
État, impôts et taxes ⁽⁴⁾	13 705	13 588	117	15 866
Groupe et associés (5)		0	0	957
Débiteurs divers ⁽⁶⁾	6 290	2 196	4 093	1930
Charges constatées d'avance (7)	2 581	2 581	0	2 916
MONTANT TOTAL	86 046	79 321	6 726	83 088

⁽¹⁾ La créance rattachée à des participations, au 31 décembre, est à néant ; ceci est expliqué par le remboursement du prêt accordé à BOIRON Brésil arrivé à échéance en janvier 2020.

La crise de la COVID-19 n'a pas conduit à modifier de manière significative les modalités de règlement des clients, ni à constater de dépréciations complémentaires.

Pour information, le risque client est considéré comme non-significatif. Par ailleurs, la société a mis en place une couverture dans certains cas de clients à l'export.

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants :

	31/12/2020	31/12/2019
État, impôts et taxes (1)	268	
Débiteurs divers (2)	5 168	932
MONTANT TOTAL	5 436	932

⁽¹⁾ Le produit à recevoir de l'État est relatif au chômage partiel.

(2) Il s'agit principalement d'un produit à recevoir à hauteur des montants que la direction a décidé d'affecter en remboursement des indemnités de départ à la retraite. Ils seront versées lors du départ à la retraite des salariés concernés par le PSE et respectant les critères d'exigibilités pour 3 768 K€ (cf. paragraphes 1.7 et 19) et des rabais, remises et ristournes fournisseurs pour 1 364 K€.

⁽²⁾ La part à plus d'un an des autres immobilisations financières est relative principalement aux actions auto-détenues pour 1 224 K€.

⁽³⁾ Les clients douteux et litigieux sont provisionnés à hauteur de 603 K€ en 2020 et 544 K€ en 2019.

⁽⁴⁾ Les créances auprès de l'État sont constituées essentiellement de créances en matière de TVA (6 608 K€), et d'une créance de 6 264 K€ sur l'impôt sur les sociétés 2020 à la suite d'acomptes versés excédentaires.

⁽⁵⁾ Annulation en 2020 du compte courant de UNDA en Belgique.

⁽⁶⁾ Il s'agit principalement d'un produit à recevoir d'indemnités de fin de carrière dans le cadre du PSE pour 3 768 K€, du remboursement à recevoir du fonds de couverture Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) Cardif pour 623 K€ (IDR versées sur décembre 2020) et des rabais, remises et ristournes fournisseurs à recevoir pour 1 364 K€.

⁽⁷⁾ Les charges constatées d'avance sont constituées uniquement de charges d'exploitation.

13 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs mobilières de placement	3	3
Disponibilités	244 209	209 770
Comptes bancaires	105 043	119 300
• Dépôts à terme	120 000	80 000
Avances compte courant filiales	18 239	9 879
• Autres	927	591
MONTANT BRUT	244 212	209 773
Provisions pour dépréciation		
MONTANT NET	244 212	209 773

Les valeurs mobilières de placement sont des produits mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur : OPCVM monétaires en euros ou placements équivalents (certificats de dépôts, comptes à terme...).

14 MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

	31/12/2019	Affectation du résultat 2019 ⁽²⁾	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2020
Capital (1)	17 545					17 545
Primes d'émission et de conversion	79 876					79 876
Réserve légale	2 201					2 201
Autres réserves (1)	332 579	34 000				366 579
Réserve PVLT						0
Report à nouveau	35 358	(14 481)	42			20 919
Résultat	37 941	(37 941)	9 146			9 146
Subventions d'investissements						0
Provisions réglementées	38 024		5 825	4 412		39 438
Provision pour hausse des prix	530		226	106		650
Amortissements dérogatoires (2)	37 494		5 600	4 306		38 788
CAPITAUX PROPRES	543 525	(18 423)	15 014	4 412	0	535 704

⁽¹⁾ Le capital social est composé de 17 545 408 actions d'un euro.

Le montant total des dividendes versés en 2020 s'élève à 18 423 K€ (25 470 K€ en 2019).

⁽²⁾ Les amortissements dérogatoires sont constatés selon les dispositions décrites au paragraphe 1.3. L'impact des amortissements dérogatoires sur la fiscalité latente est reporté au paragraphe 17.

15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2019	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	31/12/2020
Exploitation	12 382	3 284	(4 921)	(159)	10 587
Provisions pour risques	101	69			169
Provisions pour retours	2 196	2 029	(2 196)		2 029
Provisions pour médailles du travail	7 710	594	(1 901)		6 403
Provisions pour IDR	911		(571)		340
Provisions pour litiges	1 379	402	(167)	(159)	1 456
Provisions pour perte de change	86	191	(86)		191
Financier	0	0	0	0	0
Exceptionnel	514	57 732	(1 362)	0	56 884
Provisions pour risques	0				0
Provisions pour charges	514	57 732	(1 362)		56 884
Impôts	7 986	0	(7 905)	(81)	0
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	20 882	61 016	(14 188)	(240)	67 471
	Exploitation	3 284	(4 921)	(159)	
	Financier	0	0	0	
	Exceptionnel	57 732	(9267)	(81)	

15.1 Provisions pour restructuration

La dotation 2020 pour la restructuration s'élève à 57 732 K€, une reprise de 985 K€ a été constatée au regard des charges comptabilisées dans l'exercice.

La provision pour restructuration s'élève au 31 décembre 2020 à 56 884 K€ et se décomposent en 56 747 K€ au titre de la réorganisation engagée en 2020 et 137 K€ au titre de la réorganisation précédente (2017).

La provision est constituée de 52 553 K€ liés aux mesures d'indemnisation des suppressions de postes, 3 706 K€ de contributions de revitalisation des territoires et de 1 472 K€ au

15.2 Provisions pour retours

Les provisions pour retours sont calculées, d'une part sur des bases statistiques qui s'appuient sur l'historique des retours des exercices précédents et, d'autre part, sur la base de connaissance d'événements portant à considérer qu'il y aura lieu de réaliser des retours exceptionnels.

15.3 Provisions pour médailles du travail

Une gratification équivalente à un mois de salaire est versée aux salariés à l'occasion de la remise de leur(s) médaille(s) du travail. Celles-ci sont accordées au terme de vingt, trente, trente-cinq et quarante années de travail, sous condition d'une durée minimum de quinze années d'ancienneté.

Les provisions pour médailles du travail sont déterminées par un actuaire, sur la base d'un calcul actuariel en fonction des conditions d'octroi prévues par les accords d'entreprise en

titre des mesures d'accompagnement externe. Elle est diminuée de la reprise de provision correspondant aux coûts effectivement engagés sur l'année 2020.

Il n'existe pas d'incertitude significative quant à l'évaluation de cette provision, l'essentiel des accords ayant été signés avant la date de clôture.

La provision concernant la réorganisation précédente des établissements en France diminue de 378 K€ par rapport à 2019. Cette restructuration commencée en 2017 se terminera premier semestre 2021.

Au 31 décembre 2020, les provisions pour retours s'élèvent à 2 029 K€. La baisse du chiffre d'affaires 2020 a entraîné la comptabilisation d'une reprise de provision nette de 167 K€ sur l'exercice 2020.

vigueur. Pour déterminer la valeur actualisée de cette obligation, la société utilise la méthode des unités de crédit projetées. La valorisation est effectuée à chaque clôture et tient compte notamment de différentes hypothèses actuarielles telles que l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel par catégorie et le taux d'actualisation. Les hypothèses actuarielles retenues sont détaillées au paragraphe 19.2. Les écarts actuariels et l'incidence des changements de régime sont constatés immédiatement en résultat.

L'engagement correspondant, comptabilisé dans les comptes sociaux au 31 décembre 2020, s'élève à 6 403 K€ contre 7 710 K€ en 2019.

La variation s'explique principalement par la charge courante de l'exercice (Interest Cost et Service Cost) de 594 K€, et la reprise liée aux prestations payées sur l'exercice à hauteur de 472 K€. Les écarts actuariels en 2020 s'élèvent à 113 K€.

Il a été également comptabilisé une reprise de 1 316 K€ concernant les salariés impactés par la réorganisation.

La valeur actuelle des prestations futures (VAPF) est calculée linéairement entre l'ancienneté acquise et l'ancienneté à la date de la prestation.

15.4 Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges portent sur les litiges avec des salariés : 1 456 K€.

Un différend commercial nous oppose à la société auprès de laquelle nous avons acquis les marques et brevets du dispositif

médical relatif à une compresse stérile à effet refroidissant appelée « Alkantis Ice Stérile ». Aucune provision pour litiges n'a été constatée au 31 décembre 2020.

15.5 Provisions pour indemnités de fin de carrière

L'entreprise a recours à un actuaire pour l'actualisation de ses engagements.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés (cf. paragraphe 19), à l'exception de la provision apportée dans le cadre de la fusion de DOLISOS en 2005. Le montant de la provision (3 702 K€ à l'origine) a été figé, conformément à la réglementation, et repris en résultat lors du départ des salariés.

Le montant de la provision résiduelle s'élève à 340 K \in au 31 décembre 2020 contre 911 K \in au 31 décembre 2019 (cf. paragraphe 19).

Il a été comptabilisé une reprise de 80 K€ pour les ex-salariés DOLISOS sortis en 2020. Une reprise complémentaire de 491 K€ a été également enregistrée pour les salariés DOLISOS concernés par le PSE.

15.6 Provisions pour impôts

Les provisions pour risques et charges intégraient en 2019 une provision de 7 986 K€ au titre du contrôle fiscal dont BOIRON société mère a fait l'objet sur les exercices 2015 et 2016. Elle a été reprise après réception de l'avis de mise en recouvrement en

fin d'année 2020. Les montants payés, sensiblement identiques à la reprise de provision, ont été constatés en résultat exceptionnel ou en charge d'impôts, en fonction de la nature du redressement (cf. paragraphes 6 et 7).

16 EMPRUNTS ET DETTES

	31/12/2020	Montant à moins d'un an	Montant à plus d'un an et à moins de cinq ans	31/12/2019
Établissements de crédit (1)	18 592	18 592	0	14 565
Emprunts et dettes diverses (2)	3 296	1	3 295	4 560
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (3)	32 667	32 667	0	34 089
Dettes fiscales et sociales (4)	43 867	43 867	0	48 067
Personnel et comptes rattachés	24 589	24 589	0	26 809
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	15 950	15 950	0	16 594
Impôt bénéfices		0	0	
Taxe sur la valeur ajoutée	17	17	0	28
Obligations cautionnées		0	0	
Autres impôts	3 311	3 311	0	4 637
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (5)	3 605	3 605	0	4 596
Autres dettes (6)	1 818	1 818	0	3 313
Produits constatés d'avance	462	462	0	199
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES	104 307	101 012	3 295	109 390

⁽¹⁾ Il s'agit principalement des excédents de trésorerie des filiales, remontés via la centralisation de trésorerie (18 561 K€).

Comme indiqué au paragraphe 1, la société BOIRON n'a pas demandé d'étalement de dettes financières ou d'exploitation dans le cadre de la crise de la COVID-19.

Charges à payer incluses dans les postes suivants :

	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts et dettes diverses	4	24
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 465	20 209
Dettes fiscales et sociales (1)	35 503	39 208
Dettes fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	2 435	2 575
Autres dettes	1 372	1 514
MONTANT TOTAL	57 779	63 530

(1) Les charges à payer liées aux dettes fiscales s'élèvent à 2 768 K€ en 2020 contre 3 913 K€ en 2019 (appels d'acomptes différents pour la formation continue et la taxe apprentissage). Les charges à payer liées aux dettes sociales représentent 32 735 K€ en 2020 contre 35 295 K€ en 2019, impact de la baisse de la participation et intéressement.

⁽²⁾ La part à plus d'un an de ce poste est principalement relative à la participation des salariés.

⁽³⁾ Les dettes fournisseurs baissent 1 422 K€.

⁽⁴⁾ La diminution de ce poste provient principalement de la baisse de la participation et de l'intéressement sur 2020 avec un impact chargé (forfait social) de 2 856 K€.

La Contribution Formation continue et Taxe d'apprentissage a sur 2020 une collecte différente de l'année précédente avec un impact de 605 K€ de moins à payer au 31 décembre 2020.

⁽⁵⁾ Diminution des dettes sur immobilisations de 991 K€.

⁽⁶⁾ Les autres dettes concernent les remises à accorder aux groupements et pharmaciens (1178 K€ en 2020 contre 1 335 K€ en 2019).

La variation par rapport à 2019 provient également de la diminution des clients créditeurs groupe 25 K€ en 2020 contre 1 675 K€ en 2019.

17 SITUATION FISCALE LATENTE

	31/12/2020	31/12/2019
Provisions réglementées :		
Provisions pour hausse des prix	(169)	(145)
Amortissements dérogatoires	(10 129)	(10 059)
Indemnités Départs Retraite DOLISOS	(117)	(314)
CHARGES FISCALES LATENTES	(10 415)	(10 518)
Charges non déductibles temporairement :		
Participation des salariés	25	1 087
Contribution sociale de solidarité des sociétés	111	122
Autres provisions (1)	5 080	171
PAR salariés concernés dans PSE (2)	(1 070)	_
GAINS FISCAUX LATENTS	4 146	1 381
RÉSULTAT FISCAL LATENT	(6 269)	(9 137)

⁽¹⁾ Dont la provision de restructuration dont une partie est non déductible fiscalement pour un montant de 17 378 K€.

La situation fiscale latente est calculée au 31 décembre 2020 en utilisant les taux d'impôt futurs tels que définis dans le tableau suivant :

2020	2021	2022 et après
32,02 %	28,41 %	25,82 %

Les impôts différés ne sont pas constatés dans les comptes sociaux, à l'exception de l'impôt différé sur l'engagement de retraite DOLISOS comptabilisé dans les comptes sociaux dans le cadre de la fusion pour un montant de 117 K€ (cf. paragraphe 15.5).

18 INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET SUR LE RÉSULTAT NET

	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres	535 704	543 525
Provision amortissements dérogatoires	(38 788)	(37 494)
Provision pour hausse des prix	(650)	(530)
Effet fiscal des amortissements dérogatoires (1)	10 129	10 059
Effet fiscal de la provision pour hausse des prix (1)	169	145
CAPITAUX PROPRES HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES	506 565	515 704
Résultat net	9 146	37 941
Impact dotation provision hausse des prix	226	147
Impact reprise provision hausse des prix	(106)	(112)
Impact dotation aux amortissements dérogatoires	5 600	6 705
Impact reprise aux amortissements dérogatoires	(4 306)	(4 397)
Impact fiscal dotation provision hausse des prix	(64)	(47)
Impact fiscal reprise provision hausse des prix	30	36
Impact fiscal dotation aux amortissements dérogatoires	(1 591)	(2 147)
Impact fiscal reprise aux amortissements dérogatoires	1 223	1408
RÉSULTAT NET HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES	10 158	39 534

⁽¹⁾ Taux retenu 28,41 % en 2021 et 25,83 % en 2022 et suivant.

⁽²⁾ Produits à recevoir de 3 768 K€ non taxable concernant les indemnités de départ à la retraite des salariés concernés par le PSE.

19 ENGAGEMENTS HORS-BILAN

19.1 Engagements liés aux opérations de croissance externe (acquisitions, cessions) et autres acquisitions d'actifs

Les engagements hors-bilan liés aux acquisitions d'actifs isolés concernent l'acquisition des marques et brevets de la société ALKANTIS. Le prix de cette acquisition en 2017, financée sur fonds propres, était de 2 495 K€. Un complément de prix est prévu au contrat :

- en 2023, de 10 % du chiffre d'affaires net de remises excédant dix millions d'euros réalisé en 2022 sur ce produit, avec un plafond de complément de prix de deux millions d'euros,
- en 2028, de 10 % du chiffre d'affaires net de remises excédant vingt millions d'euros réalisé en 2027 sur ce produit, avec un plafond de complément de prix de quatre millions d'euros.

La société n'a pas réalisé, à ce jour, de chiffre d'affaires, les procédures réglementaires étant en cours. N'envisageant pas d'encaissements futurs avant plusieurs années, aucun montant n'a été comptabilisé au titre de ce complément de prix car les conditions de comptabilisation ne sont pas remplies à la clôture.

Rappel : les actifs liés à ALKANTIS ont été provisionnés à 100 % en 2019.

19.2 Engagements sociaux – principales hypothèses actuarielles

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation	0,6 %	0,9 %	1,8 %
Revalorisations annuelles des salaires (1)	1,3 %	1,8 %	2,0 %
Taux de charges sociales cadre	51,5 %	52,7 %	46,6 %
Taux de charges sociales non-cadre	42,8 %	44,5 %	46,6 %

⁽¹⁾ Hors augmentations différenciées par tranche d'âge.

19.3 Engagements sociaux – indemnités de départ à la retraite

	31/12/2020	31/12/2019
Valeur actuelle	42 621	54 825
Montant comptabilisé (cf. paragraphe 15)	(340)	(911)
Engagements de retraite	42 281	53 914
Juste valeur du fonds BNP (1)	(20 405)	(26 153)
ENGAGEMENTS NETS NON COMPTABILISÉS	21 876	27 761

(1) Les cotisations versées en 2020 s'élèvent à 0 K€ (également 0 K€ en 2019). C'est la BNP qui est le porteur du fonds.

La valeur actuelle probable des droits acquis a été estimée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

L'évaluation actuarielle des engagements liés aux Indemnités de Départ à la Retraite a été réalisée en application de l'accord de branche étendu le 19 janvier 2004 et tient compte des lois de financement de la Sécurité sociale votées entre 2007 et 2015. Conformément à ces dispositions, le calcul de l'engagement est effectué pour l'ensemble des salariés en retenant une hypothèse de départ à la retraite à l'initiative du salarié et une prise en compte de l'obligation des droits au prorata des droits acquis.

En 2019, nous avons changé de méthodologie sur le calcul du prorata, avec un calcul linéaire entre l'ancienneté acquise et l'ancienneté à la date de la prestation.

Pour information, la variation de la valeur actuelle des IDR s'explique par la diminution des engagements sociaux des salariés concernés par le PSE (reprise totale de 10 632 K€ dont

3 768 K€ pour les départs liés à la mesure d'âge des salariés pour lesquels une convention a été signée dans la cadre du PSE). Comme indiqué au paragraphe 1.7, la provision correspondant à l'obligation devenue certaine de verser les indemnités lors du départ à la retraite des salariés concernés par cette mesure a été constatée dans la provision pour restructuration (cf. paragraphe 15).

Aucune cotisation n'a été versée au fonds en 2020. La diminution de la juste valeur du fonds en 2020 est liée principalement au remboursement des indemnités versées pour 2 749 K€ et à la fraction du fonds que la société a décidé d'affecter au remboursement des indemnités qui seront versées lors du départ à la retraite des salariés concernés par la mesure d'âge pour 3 768 K€. Ce montant a été constaté en produit à recevoir au 31 décembre 2020 (cf. paragraphe 1.7).

Aucune modification de régime n'est intervenue en 2020 (idem 2019).

19.4 Engagements sociaux – accord de préparation à la retraite

	31/12/2020	31/12/2019
Valeur actuelle	56 108	71 040
ENGAGEMENTS NETS NON COMPTABILISÉS	56 108	71 040

En créant, dès 1976, un régime facultatif de préparation à la retraite, BOIRON a affirmé sa volonté de faciliter le passage de l'activité salariée vers la retraite, par le biais d'une réduction progressive du temps de travail, sans diminution de salaire.

Le groupe n'a pas externalisé le financement de l'APR.

Les salariés et l'entreprise ont confirmé leur intérêt vis-à-vis de cette période de transition offerte au moment de ce changement important dans les rythmes de vie, tant pour quitter progressivement des emplois à forte pénibilité que pour faciliter la transmission du savoir-faire des salariés en préparation à la retraite. Cet accord a permis également à l'entreprise de disposer d'une information précieuse quant à la date de départ des salariés bénéficiaires de ce régime et, par conséquent, d'organiser des remplacements.

Tous les trois ans, le régime fait l'objet d'un réexamen par les partenaires sociaux dans l'application de ses modalités. La dernière révision date de mars 2018.

Les principales modalités sont les suivantes :

- le régime de préparation à la retraite permet de disposer de temps libre et de réduire progressivement le temps de travail, facilitant ainsi le passage de l'activité vers la retraite, sans diminution de salaire,
- les salariés bénéficiaires de cet accord sont les salariés qui terminent leur carrière au sein de la société BOIRON, et quittent les effectifs, dans le cadre d'un départ ou d'une mise à la retraite et qui ont, au minimum, dix ans d'ancienneté à la date de départ administrative à la retraite,

- les salariés bénéficiaires ont la possibilité d'intégrer le dispositif de préparation à la retraite au maximum quatre ans avant l'âge auquel ils pourront prétendre à la liquidation de leur pension de vieillesse du régime général et au minimum trois ans avant cette date,
- le capital temps de préparation à la retraite est de 1 638 heures ou 468 demi-journées pour un salarié à temps complet et ayant au moins vingt-cinq ans d'ancienneté. Pour les personnes en temps partiel et ayant moins de vingt-cinq ans d'ancienneté, ces 1 638 heures ou 468 demi-journées sont proratisées.
- cette réduction du temps de travail s'appliquera sur le temps de travail en vigueur au moment de l'entrée dans le mécanisme de préparation à la retraite,
- des grilles prédéterminées de choix de réductions sont proposées aux salariés pour organiser cette réduction de temps de travail, tenant compte des différentes conditions requises.

Les prestations payées s'élèvent à 4 902 K€ en 2020, contre 4 612 K€ en 2019.

Pour information, la variation à la baisse de l'engagement APR s'explique principalement par la reprise de l'engagement des personnes concernées par le PSE pour 14 047 K€.

19.5 Autres engagements

Engagements donnés:

	31/12/2020	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	31/12/2019
Cautions bancaires (1)	437	437			572
Cautions sur locations (2)	339	18	169	152	87
Cautions fiscales et douanières	886			886	822
Souscription titres (3)	4 088	256	3 832		4 453
Instruments sur devises (4)	612	612			469
MONTANT ENGAGEMENTS DONNÉS	6 363	1 324	4 001	1039	6 403

⁽¹⁾ Les cautions bancaires (437 K€ au profit de la Russie).

Au 31 décembre 2020, il n'existe pas de clause pouvant déboucher sur d'autres engagements, à l'exception de ceux présentés.

⁽²⁾ Les cautions sur locations ont été données principalement pour des filiales (loyer immobilier et loyer voitures)

⁽³⁾ Investissement total de 5 000 K€ sur cinq ans, la part d'ores et déjà investie s'élève à 912 K€ (cf. paragraphe 10).

⁽⁴⁾ Les engagements indiqués pour les instruments sur devises sont valorisés au cours à terme (cf. paragraphe 1.8 sur la valorisation des instruments de couverture).

Engagements reçus:

	31/12/2020	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans	31/12/2019
Garanties immobilières	171	171			453
Ligne de crédit bancaire					
Instruments sur devises	28 029	28 029			16 476
MONTANT ENGAGEMENTS REÇUS	28 200	28 200	0	0	16 928

Les garanties immobilières sont données aux filiales. Les engagements indiqués pour les instruments sur devises sont valorisés au cours à terme (cf. paragraphe 1.8 sur la valorisation des instruments de couverture).

Instruments sur devises:

Le groupe BOIRON est exposé à deux types de risques de change :

- un risque de change patrimonial qui provient des participations de BOIRON dans les filiales étrangères. Ce risque est évalué, mais ne fait pas l'objet d'une gestion spécifique dans la mesure où ces participations sont détenues sur un horizon à long terme,
- un risque de change sur transactions qui provient des opérations commerciales et financières effectuées dans des devises différentes de l'euro, qui est la devise de référence du groupe.

Le risque de change sur transactions provient principalement :

- · des ventes réalisées en devises locales,
- · des besoins de financement de certaines filiales,
- des dividendes en devises versés par les filiales.

Le risque de change sur transactions fait l'objet de couvertures afin de protéger le résultat du groupe contre des variations défavorables des cours des monnaies étrangères contre euro.

Ces couvertures sont cependant flexibles et mises en place progressivement, afin de pouvoir profiter également en partie des évolutions favorables.

Les opérations de couverture portent essentiellement sur des couvertures de juste valeur. Leur échéance est inférieure à un an.

Les opérations de couverture sont réalisées sur la base des factures émises.

Les opérations de couverture autorisées sont : les prêts et emprunts en monnaies étrangères, le change comptant ou à terme, les options de change, avec une durée maximale de douze mois.

Les principaux actifs et passifs commerciaux en devises dans les comptes de BOIRON se décomposent comme suit, au 31 décembre 2020 :

Le tableau suivant présente ces instruments pour les contrats de terme (il n'existe pas d'options de change) et pour les principales devises concernées, pour 2020 et 2019.

Instruments dérivés		3	1/12/2020		31	/12/2020		:	31/12/2019		:	31/12/2019	
			es commerci uste valeur	ales de	Couvertures de tréso	le comptes co prerie bancair			es commero uste valeur	iales de		s de comptes sorerie banca	
Devise	Type de contrat	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)
Dollar américain	Contrats à terme	(6 598)	(5 377)	84	(18 700)	(15 239)	10				(10 000)	(8 902)	109
Dollar canadien	Contrats à terme	(545)	(349)	0	(450)	(288)	(2)						
Forint hongrois	Contrats à terme	(49 974)	(137)	0	(400 000)	(1 099)	23						
Leu roumain	Contrats à terme				(6 000)	(1 232)	(1)				(28 000)	(5 854)	(12)
Zloty polonais	Contrats à terme	(590)	(129)	2	(4 500)	(987)	29				(7 000)	(1 644)	(17)
Couronne tchèque	e Contrats à terme	(4 309)	(164)	(1)	14 500	553	(3)				12 000	472	3
Real brésilien	Contrats à terme										(3 000)	(664)	3
Francs suisse	Contrats à terme	(144)	(133)	0									
Peso colombien	Contrats à terme				(200 000)	(48)	(5)						
Rouble russe	Contrats à terme	(77 143)	(843)	3									
TOTAL GÉNÉRAL			(7 133)	88		(18 293)	51		0	0		(16 592)	86

Cf. paragraphe 1.8 sur la valorisation des instruments de couverture : la juste valeur est enregistrée dans les comptes, les couvertures sont valorisées au cours de clôture.

20 ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

Il n'a pas été identifié d'évènement post-clôture pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers de Boiron SA.

21 AUTRES INFORMATIONS

BOIRON, en tant que société tête de groupe, établit des comptes consolidés. Elle est elle-même consolidée par intégration globale dans les comptes de SODEVA, holding familiale.

Tableau des filiales et participations

		Devise	Capital C	Capitaux propres hors capital y compris résultat avant affectation des résultats	Valeur comptable des titres détenus brute	table tenus nette	Prêts et avances consentis	Prêts et avances reçus	Cautions et avals données	Taux moyen de l'exercice	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Pays	Dénomination sociale		KDev	KDev	en K€	en K€	en K€	en K€	en K€		KDev	KDev	en K€
	Filiales (+ de 50% de capital détenu par la société)												
Italie	LABORATOIRES BOIRON	1 000 Euro	2 500	10 288	624	624		5 506			34 423	848	250
Etats-Unis	BOIRON USA	1 000 USD	33 588	(6)	29 837	29 837	15 026			0,87621	0	ĸ	899
Espagne	BOIRON SOCIEDAD IBERICA DE HOMEOPATIA	1 000 Euro	1099	446	2 295	1530		1757	152		14 255	(996)	
Canada	BOIRON CANADA	1 000 CAD	2 395	1131	1614	1 614	285			0,65384	17 804	268	75
Allemagne	BOIRON	1 000 Euro	511	(652)	517	0						(2)	1
Belgique	UNDA	1 000 Euro	11 359	264	11359	325		1436			103	(19)	
France	BOIRON CARAIBES	1 000 Euro	1660	1865	1898	1 898		2 795			5 725	275	198
France	C.D.F.H.	1 000 Euro	∞	195	∞	∞		28			421	(15)	
Rép.Tchèque	BOIRON CZ	1 000 CZK	3 600	53 043	66	66		716		0,03780	136 594	(1122)	75
Slovaquie	BOIRON SK	1 000 Euro	406	184	390	390	430				2 286	(27)	
Pologne	BOIRON SP	1 000 PLN	30 066	(16 712)	7 320	2 885	725		63	0,22506	27 283	296	
Roumanie	BOIRON RO	1 000 RON	15 080	7133	3 141	3 141	874		106	0,20670	41 702	2 318	
Tunisie	BOIRON TN	1 000 TND	105	1708	84	84				0,31181	2 096	187	
Hongrie	BOIRON	1 000 HUF	790 000	(929 945)	2 492	0	731			0,00285	782 488	(302 008)	
Bulgarie	BOIRON BG	1 000 BGN	650	1887	332	332				0,51130	4 500	189	
Russie	BOIRON	1 000 RUB	827 000	964 968	13 775	13 775			437	0,01210	1267 650	32 536	0
Brésil	BOIRON MEDICAMENTOS HOMEOPATICOS	1 000 BRL	65 812	(44 690)	19 864	3 302				0,16978	33 053	922	
Belgique	BOIRON BELGIUM	1 000 Euro	0	0	0	0						0	1
France	BOIRON	1 000 Euro	555	1273	555	555		1752			4 498	275	150
Suisse	BOIRON	1 000 CHF	1900	(106)	2 505	1659		1555		0,93431	4 479	88	
France	LES EDITIONS SIMILIA	1 000 Euro	43	117	752	156		153			63	(48)	'
Portugal	BOIRON	1 000 Euro	400	299	400	400	120				3 700	4	
Belgique	BOIRON	1 000 Euro	11 019	(4 043)	11 019	10 182		2 375			13 388	(194)	
France	C.E.D.H.	1 000 Euro	208	241	266	266		145			2 876	22	
lnde	BOIRON LABORATORIES	1 000 INR	310 005	(183 408)	3 980	1391			18	0,01182	36 425	(34 227)	
Colombie	BOIRON SAS	1000 COP	4 500 000	(3 385 993)	1241	231	48			0,00024	1137 466,399	(1 468 589)	
Asie	BOIRON ASIA	1 000 HKD	4 326	(1276)	200	332				0,10997	3 094	(1 276)	